

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021 Version : 3.03

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PROGOLD TERPENTIJN

Code du produit : 10106DNC10015

Numéro CE : Non disponible.

Numéro CAS : Non disponible.

### Autres moyens d'identification

00949055

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Utiliser dans les revêtements-Consommateur

Utiliser dans les revêtements- Professionnel

Utilisation du produit : Usage grand-public, Applications professionnelles, Application par d'autres méthodes que la pulvérisation..

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings AC EMEA  
Amsterdamseweg 14  
1422 AD Uithoorn  
Netherlands  
+31 (0)297 541786  
Fax: +31 (0)297 541720

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : PS.ACEMEA@ppg.com

#### Contact national

PPG Coatings Belgium BV/SRL  
Genkersteenweg 311  
B - 3500 Hasselt  
+32 (0)11 278 701  
+32 (0)11 278 700

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

#### Fournisseur

+31 (0)20 4075210

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : UVCB

[Classification selon le Règlement \(CE\) n° 1272/2008 \[CLP/SGH\]](#)

Flam. Liq. 3, H226

STOT SE 3, H336

STOT RE 1, H372

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

- : Liquide et vapeurs inflammables.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Intervention** : Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
P102, P101, P210, P271, P273, P260, P270, P391, P304 + P312, P301 + P310, P331, P405, P403 + P233, P501
- Ingrédients dangereux** : Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Oui, applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Oui, applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Le produit répond aux critères PBT ou vPvB** :

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** :

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances** : UVCB

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	REACH #: 01-2119458049-33 CE: 919-446-0 CAS: 64742-82-1	100	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) (inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	-

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[\*] Substance

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

French (FR)

Belgium

Belgique

3/34

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Code : 10106DNC10015  
PROGOLD TERPENTIJN

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

French (FR)

Belgium

Belgique

5/34

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

: Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 0°C (32°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	DNEL	Long terme Inhalation	330 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	44 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	71 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	26 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	26 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

**PNEC**

PNEC - Non disponible.



**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:  
Recommandé: caoutchouc nitrile épaisseur  $\geq 0.5$  mm; alcool polyvinylique (PVA); Viton®

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

**Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** :



Code : 10106DNC10015  
PROGOLD TERPENTIJN

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Diverses
<b>Odeur</b>	: Hydrocarbure.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: insoluble(s) dans l'eau.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -43.77°C (-46.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 1,2,4-triméthylbenzène. Moyenne pondérée: -63.78°C (-82.8°F)
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: >37.78°C
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: 39°C
<b>Taux d'évaporation</b>	: Plus haute valeur connue: 0.77 (xylène) Moyenne pondérée: 0.44comparé à acétate de butyle
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: liquide
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 7.6% (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)
<b>Pression de vapeur</b>	: Plus haute valeur connue: 0.9 kPa (6.7 mm Hg) (à 20°C) (xylène). Moyenne pondérée: 0.48 kPa (3.6 mm Hg) (à 20°C)
<b>Densité de vapeur</b>	: Plus haute valeur connue: 4.4 (Air = 1) (nonane). Moyenne pondérée: 4.24 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	: 0.87
<b>Solubilité(s)</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Plus basse valeur connue: 205°C (401°F) (nonane).
<b>Température de décomposition</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (40°C): <0.14 cm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives</b>	:

Code : 10106DNC10015  
PROGOLD TERPENTIJN

Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.**10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.  
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.**10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	DL50 Voie orale	Rat	>15000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé****Peau** : Non disponible.**Yeux** : Non disponible.**Respiratoire** : Non disponible.**Sensibilisation****Conclusion/Résumé****Peau** : Non disponible.**Respiratoire** : Non disponible.**Mutagenicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Exposition prolongée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	Chronique NOEC 0.097 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	OECD 301 F 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	75 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques (2 à 25 %)	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
PROGOLD TERPENTIJN	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**14. Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1300	UN1300	UN1300	UN1300
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	TURPENTINE SUBSTITUTE	TURPENTINE SUBSTITUTE	TURPENTINE SUBSTITUTE	TURPENTINE SUBSTITUTE

French (FR)

Belgium

Belgique

13/34

Code : 10106DNC10015 Date d'édition/Date de révision : 3 Février 2021  
 PROGOLD TERPENTIJN

## 14. Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	(Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy, nonane)	Not applicable.

### Autres informations

- ADR/RID** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- ADN** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- IMDG** : Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.
- IATA** : Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO** : Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables : Non applicable.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles

Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****dangereux****Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

**Critères de danger****Catégorie**

P5c

E2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées**

H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 H372	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**



Code : 10106DNC10015

Date d'édition/Date de révision

: 3 Février 2021

PROGOLD TERPENTIJN

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

**Historique**

Date d'édition/ Date de révision : 3 Février 2021

Date de la précédente édition : 17 Décembre 2020

Élaborée par : EHS

Version : 3.03

**Renonciation**

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB  
Code : 10106DNC10015  
Nom du produit : PROGOLD TERPENTIJN

## Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 919-446-0 Utiliser dans les revêtements- Professionnel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements- Professionnel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC11, PROC19  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU22  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC09a

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées**  
**Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**  
**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes**  
**Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**  
**Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**  
**Production chimique où il y a possibilité d'exposition**  
**Mélange dans des processus par lots**  
**Application au rouleau ou au pinceau**  
**Pulvérisation en dehors d'installations industrielles**  
**Traitement d'articles par trempage et versage**  
**Utilisation en tant que réactif de laboratoire**  
**Activités manuelles avec contact physique de la main**

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

<b>Caractéristiques du produit</b>	: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe
<b>Quantités utilisées</b>	: Tonnage quotidien maximal du site 2.3 kg/jour
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Rejet continu Jours d'émission: 365
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.98 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Le risque d'exposition environnementale concerne le sol. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire. Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de $\geq$ (%) : 0 En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de $\geq$ (%) : 0
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site</b>	: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	: Élimination de substance estimée des eaux usées par le traitement des eaux usées: 93.7 % Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale): 93.7 % Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées: 1900 Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques: 2000 m <sup>3</sup> /j
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer</b>	: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</b>	: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
<b>Mesures pour le produit liées à la sécurité</b>	: Aucune mesure spécifique identifiée.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
<b>Mesures pour le produit liées à la sécurité</b>	: Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Production chimique où il y a possibilité d'exposition**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
<b>Mesures pour le produit liées à la sécurité</b>	: Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Mélange dans des processus par lots**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
<b>Mesures pour le produit liées à la sécurité</b>	: Formation de film - séchage à l'air Extérieur-Intérieur Aucune mesure spécifique identifiée. Préparation de matière pour application-Extérieur-Intérieur Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Application au rouleau ou au pinceau**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
<b>Mesures pour le produit liées à la sécurité</b>	: Extérieur-Intérieur Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
- État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
- Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
- Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Manuel(le) Pulvérisation-Intérieur  
Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). ou Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140.
- Manuel(le) Pulvérisation-Extérieur  
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. ou Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Traitement d'articles par trempage et versage**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
- État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
- Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
- Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Extérieur-Intérieur Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Utilisation en tant que réactif de laboratoire**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
- État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
- Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
- Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités manuelles avec contact physique de la main**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Aucune mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.



**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Production chimique où il y a possibilité d'exposition**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Mélange dans des processus par lots**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Application au rouleau ou au pinceau**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Traitement d'articles par trempage et versage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Utilisation en tant que réactif de laboratoire**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités manuelles avec contact physique de la main**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	<p>: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p> <p>Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.</p> <p>Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées.</p> <p>De plus amples détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>).</p>
<b>Santé</b>	<p>: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.</p> <p>Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.</p>

### Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB  
Code : 10106DNC10015  
Nom du produit : PROGOLD TERPENTIJN

## Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 919-446-0 Utiliser dans les revêtements-Consommateur  
Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements-Consommateur  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU21  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC09a

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : Adhésifs, produits d'étanchéité  
Produits antigel et de dégivrage  
Produits biocides  
Produits de traitement de surfaces non métalliques  
Encres et toners  
Produits pour le traitement du cuir  
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage  
Produits lustrants et mélanges de cires  
Colorants pour textiles et produits d'imprégnation  
Revêtements et peintures, solvants, diluants  
Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler  
Peintures au doigt

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements. Englobe l'utilisation de lubrifiants formulés en systèmes fermés et ouverts, y compris les opérations de transfert, l'utilisation des moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés, la maintenance des équipements et l'élimination des huiles de vidange.

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:</b>	
Caractéristiques du produit	: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe
Quantités utilisées	: Tonnage quotidien maximal du site 6 kg/jour
Fréquence et durée de l'utilisation	: Rejet continu Jours d'émission 365 jours par an
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100

<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.985 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.005
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	: Élimination de substance estimée des eaux usées par le traitement des eaux usées: 93.7% Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées: 1900 kg/jour Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques: 2000 m <sup>3</sup> /j
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer</b>	: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</b>	: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Adhésifs, produits d'étanchéité

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 30%
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 75g Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup> Colles pour loisirs- Englobe l'utilisation jusqu'à... 9 g Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 6390 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 110 cm <sup>2</sup> Colle en spray- Englobe l'utilisation jusqu'à... 85.05 g
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour Englobe l'exposition jusqu'à 1 h/événement Colles pour loisirs- Englobe l'exposition jusqu'à 4 h/événement Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 6 h/événement Colle en spray- Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 4 h/événement
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Produits antigel et de dégivrage

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Lavage de vitre de voiture- Englobe les concentrations jusqu'à 1 % Versement dans le radiateur- Englobe les concentrations jusqu'à 10 % Dégivrant serrure- Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. Lavage de vitre de voiture- Englobe l'utilisation jusqu'à... 0.5 g Versement dans le radiateur- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2000 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm <sup>2</sup> Dégivrant serrure- Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm <sup>2</sup>

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour Lavage de vitre de voiture- Englobe l'exposition jusqu'à 0.02 h/événement Versement dans le radiateur- Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 h/événement Dégivrant serrure- Englobe l'utilisation jusqu'à... 0.25 h/événement
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup>
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 4: Produits biocides

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Produits lave-vaisselle et lave et Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)- Englobe les concentrations jusqu'à 5 % Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)- Englobe les concentrations jusqu'à 15 %
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. Produits lave-vaisselle et lave- Englobe l'utilisation jusqu'à... 15 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup> Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 27 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup> Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 35 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm <sup>2</sup>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour Produits lave-vaisselle et lave- Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.5 h/événement Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 128 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 h/événement Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 128 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 h/événement
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Produits de traitement de surfaces non métalliques**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Sauf mention contraire. Peinture murale aqueuse- Englobe les concentrations jusqu'à 1.5 % Peinture très recouvrante Peinture à base d'eau- Englobe les concentrations jusqu'à 27.5 % Bouteille de spray aérosol et Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. Peinture murale aqueuse- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2760 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm <sup>2</sup> Peinture très recouvrante Peinture à base d'eau- Englobe l'utilisation jusqu'à... 744 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm <sup>2</sup> Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation jusqu'à... 215 g Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 491 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm <sup>2</sup>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour Peinture murale aqueuse- Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 h/événement Peinture très recouvrante Peinture à base d'eau- Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 h/événement Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 h/événement Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 3 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2 h/événement
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup>
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 6: Encres et toners**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 10 %
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 40 g Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm <sup>2</sup>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 h/événement
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.



**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 7: Produits pour le traitement du cuir**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : liquide  
Pression de vapeur 231 Pa
- Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 56 g  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 29 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 1.23 h/événement  
Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 8 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 h/événement
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup> à température ambiante.  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs** : Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 8: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Sauf mention contraire.  
Liquides- Englobe les concentrations jusqu'à 100 %  
Colles adhésives- Englobe les concentrations jusqu'à 20 %  
Sprays- Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : liquide  
Pression de vapeur 231 Pa
- Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
Liquides- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2200 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>  
Colles adhésives- Englobe l'utilisation jusqu'à... 34 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup>  
Sprays- Englobe l'utilisation jusqu'à... 73 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
Liquides- Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 h/événement  
Colles adhésives- Englobe l'utilisation jusqu'à... 10 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 4 h/événement  
Sprays- Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 h/événement
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Liquides- Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>
- Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs** : Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.



**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 9: Produits lustrants et mélanges de cires**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- État physique** : liquide  
Pression de vapeur 231 Pa
- Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>  
Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 142 g  
Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 35 g
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 29 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 1.23 h/événement  
Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 8 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 h/événement
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup> à température ambiante.  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs** : Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 10: Colorants pour textiles et produits d'imprégnation**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 10 %
- État physique** : liquide  
Pression de vapeur 231 Pa
- Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 115 g  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
Englobe l'exposition jusqu'à 1 h/événement
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup> à température ambiante.  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs** : Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 11: Revêtements et peintures, solvants, diluants**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Peinture murale aqueuse- Englobe les concentrations jusqu'à 1.5 %  
 Peinture très recouvrante- Englobe les concentrations jusqu'à 27.5 %  
 Bouteille de spray aérosol- Englobe les concentrations jusqu'à 50 %  
 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe les concentrations jusqu'à 100 %
  - État physique** : liquide  
 Pression de vapeur 231 Pa
  - Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
 Peinture murale aqueuse- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2760 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>  
 Peinture très recouvrante- Englobe l'utilisation jusqu'à... 744 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>  
 Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation jusqu'à... 215 g  
 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 491 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.7 cm<sup>2</sup>
  - Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
 Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
 Peinture murale aqueuse- Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 h/événement  
 Peinture très recouvrante- Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 h/événement  
 Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation jusqu'à... 2 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 h/événement  
 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)- Englobe l'utilisation jusqu'à... 3 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2 h/événement
  - Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m<sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
 Bouteille de spray aérosol- Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>
  - Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs** : Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
- Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 12: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler**

- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Charges et mastics et Plâtres et enduits- Englobe les concentrations jusqu'à 2 %  
 Pâte à modeler- Englobe les concentrations jusqu'à 1%
- État physique** : liquide  
 Pression de vapeur 231 Pa
- Quantités utilisées** : Sauf mention contraire.  
 Charges et mastics- Englobe l'utilisation jusqu'à... 85 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73cm<sup>2</sup>  
 Plâtres et enduits- Englobe l'utilisation jusqu'à... 13800 g- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
 Pâte à modeler- Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>- A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1 g
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Sauf mention contraire.  
 Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour  
 Charges et mastics- Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 4 h/événement  
 Plâtres et enduits- Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an- Englobe l'exposition jusqu'à 2 h/événement  
 Pâte à modeler- Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an

<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 13: Peintures au doigt

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Sauf mention contraire. Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
<b>État physique</b>	: liquide Pression de vapeur 231 Pa
<b>Quantités utilisées</b>	: Sauf mention contraire. A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1.35 g Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm <sup>2</sup>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Sauf mention contraire. Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 utilisations par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Sauf indication contraire, présume l'utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> à température ambiante. Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
<b>Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 5 %
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b>	

## Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Site internet :</b>	: Non applicable.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Adhésifs, produits d'étanchéité</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Produits antigel et de dégivrage</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 4: Produits biocides</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 2/20/2020

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Produits de traitement de surfaces non métalliques**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 6: Encre et toners**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 7: Produits pour le traitement du cuir**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 8: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 9: Produits lustrants et mélanges de cires**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 10: Colorants pour textiles et produits d'imprégnation**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 11: Revêtements et peintures, solvants, diluants**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 12: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 13: Peintures au doigt**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. De plus amples détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).
<b>Santé</b>	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

### Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.